



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 5 septembre 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 5 septembre 2023 à 19h00.

Présents :

M. Denis Blais	maire
M. Donald Baril	Conseiller no.1
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Véronique Drouin.	Conseillère no.4
Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, M. Denis Blais, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00, M. Denis Blais préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.146-2023 Sur proposition du conseiller M. Donald Baril, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



Ville de Duparquet

VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 5 septembre 2023 à 19h00
à l'Hôtel de ville au 86, rue Principale

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 1^{er} aout 2023
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 SADC – Invitation Assemblée générale annuelle
 - 4.2 MAMH – Avis de la Semaine des municipalités
 - 4.3 Écho-Tech - Dépôt du rapport de la lecture des boues 2023
 - 4.4 Toromont – Dépôt du rapport d'inspection de la génératrice
 - 4.5 Invitation rencontre de co-production projet "Acclimatons-nous!"
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'aout 2023 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**

7. RÉSOLUTIONS

- 7.1 Ville de La Sarre – Projet d'étude d'opportunité regroupement SSI
- 7.2 Dan Extermination – Traitement mouches pollénies
- 7.3 FMQ – Déductible sinistre
- 7.4 Toromont – Programme d'entretien génératrice
- 7.5 Club de Golf Duparquet – Espace publicitaire Trou #9
- 7.6 MRCAO – Programme d'aide financière pour formation pompiers volontaires 2024-2025
- 7.7 MERN – Consultation pour une demande d'utilisation du territoire public
- 7.8 Jeux d'eau – Accès à l'information à CIMA (chargé de projet)
- 7.9 Comité Patinoire – Avance monétaire pour l'achat d'une souffleuse
- 7.10 Fabrication de tables de pique-nique
- 7.11 ADMQ – Inscription au colloque régional annuel
- 7.12 Parc Jean Samuel - budget
- 7.13 Non à la vente du Camping Bon Vent (Résolution des élus)

8. RÈGLEMENTS

9. LOISIRS

- 9.1 La Fête au Village – Dimanche 27 aout 2023

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCES VERBAUX

RÉS.147-2023 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 1^{ER} AOUT 2023

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition du conseiller M. Donald Baril, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 1^{er} aout 2023.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 SADC – INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Une confirmation sera envoyée au SADC, afin de confirmer la présence de M. Denis Blais, maire à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à La Sarre le 13 septembre de 17h à 20h.

4.2 MAMH – AVIS DE LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS

Du 10 au 16 septembre 2023, aura lieu la Semaine des municipalités. Pour l'occasion de l'information sera diffusé sur la page Facebook de la ville.

4.1 ÉCHO-TECH - DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LECTURE DES BOUES 2023

Dépôt du rapport de la lecture des boues 2023

Résultat	Étang #1	Étang #2
2020	11.3%	15%
2021	10.1%	14.6%
2022	N/D	N/D
2023	7.3%	10%
Prochain lecture 2026		

*Remarque : il y a accumulation de boue 0.15m dans le regard de l'effluent de l'Étang #1

* Nettoyer régulièrement les berges des Étangs

4.2 TOROMONT – DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION DE LA GÉNÉRATRICE

Résultat : seul le thermostat sera à changer

4.3 INVITATION RENCONTRE DE CO-PRODUCTION PROJET "ACCLIMATONS-NOUS!"

Dans le cadre de l'invitation à une rencontre co-constructive ayant lieu le 28 septembre consistant à établir une stratégie de réduction des risques liés aux inondations, les représentants de la ville qui seront confirmés présents sont : M. Denis Blais, maire, Mme Chantal Poirier, directrice et M. Richard Vallières, inspecteur.

5. FINANCES

RÉS.148-2023 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOUT 2023 :

Le montant des comptes à payer :	53 817.45 \$
Le montant des salaires :	25 324.45 \$
Les prélèvements autorisés :	14 453.02 \$

Proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

7. RÉSOLUTIONS

RÉS 149-2023 7.1 VILLE DE LA SARRE – PROJET D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ REGROUPEMENT SSI

Considérant la demande de la municipalité de Poularies à se joindre au groupe pour le projet d'étude d'opportunité de mise en commun des ressources en sécurité incendie;

Considérant d'acceptation du partage des coûts à l'étude déjà réalisé;

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache que la ville de Duparquet accepte que la municipalité de Poularies se joigne au groupe actuel.

RÉS 150-2023 7.2. DAN EXTERMINATION – TRAITEMENT MOUCHES POLLÉNIÉS

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'autoriser la dépense annuelle pour un traitement de mouches pollénies

Hôtel de ville / extérieur – intérieur :	519.75\$ + taxes
Centre des loisirs / extérieur seulement :	400.00\$ + taxes

RÉS. 151-2023 7.3 FMQ_– DÉDUCTIBLE SINISTRE

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d'autoriser le paiement de la franchise de 1 000\$ payable à l'ordre du Fonds d'assurance des municipalités du Québec relativement au dossier 221161-30.

**RÉS. 152-2023 7.4 TOROMONT – PROGRAMME D’ENTRETIEN GÉNÉRATRICE
3 ANS**

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu d’accepter la soumission de Toromont pour le Programme d’entretien préventif de la génératrice, prix garantie pour 3 ans (2024-2025-2026) et d’autoriser la directrice générale à signer le contrat.

Entretien annuel niveau 2 (segment 10)	1660\$
Essai au banc de charge (segment 20)	830\$
Thermographie-inverseur (sergement30)	<u>375\$</u>

Total : 2 865\$ + taxes par année pour 3 ans

**RÉS. 153-2023 7.5 CLUB DE GOLF DUPARQUET – ESPACE PUBLICITAIRE
TROU #9**

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d’autoriser la dépense annuelle au montant de 400\$ pour publicité au trou #9 du golf.

**RÉS.154-2023 7.6 MRCAO – AIDE FINANCIÈRE POUR FORMATION POMPIERS
VOLONTAIRES 2024-2025**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

Attendu qu’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2024-2025;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la ville de Duparquet désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la ville de Duparquet prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et 1 officier non urbain, 2 opérateurs de pompe, 1 auto-sauvetage et 1 opérateur matières dangereuses au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

Attendu que la ville de Duparquet doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC Abitibi-Ouest en conformité avec l’article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Chantal Provencher unanimement résolu de présenter une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi-Ouest

RÉS. 155-2023 7.7 MERN – CONSULTATION POUR UNE DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à compléter les documents et de les acheminer au MERN tel que présenté au conseil (Dossier 003494-23-908)

RÉS. 156-2023 7.8 JEUX D'EAU – ACCÈS À L'INFORMATION À CIMA (CHARGÉ DE PROJET)

Il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à compléter et signer la procuration pour une demande d'accès à l'information soumis par la firme CIMA dans le cadre de son mandat à titre de chargé de projet pour la réalisation des jeux d'eau sur le lot# 5 253 042.

RÉS. 157-2023 7.9 COMITÉ PATINOIRE – AVANCE MONÉTAIRE POUR L'ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par le conseiller M. Donald Baril et unanimement résolu de faire une avance de fonds monétaire de 6 500\$ au comité patinoire pour l'achat d'une souffleuse qui servira au déblaiement de la patinoire.

- 3 500\$ provient du budget annuel attribué au poste patinoire 2024
- 3 000\$ sera remboursé par des activités de financement réalisé par le comité patinoire.

RÉS. 158-2023 7.10 FABRICATION DE TABLES DE PIQUE-NIQUE

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser l'achat de bois pour la confection de tables à pique-nique supplémentaires

RÉS. 159-2023 7.11 ADMQ – INSCRIPTION AU COLLOQUE RÉGIONAL ANNUEL

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de la directrice au colloque régionale de l'ADMQ, au coût de 280\$, qui aura lieu à Amos, les 14 et 15 septembre 2023

RÉS. 160-2023 7.12 PARC JEAN SAMUEL – BUDGET

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser un budget de 2 000\$ pour la réalisation du sentier au futur Parc Jean Samuel

RÉS. 161-2023 7.13 LA NON-VENTE DU CAMPING BON VENT (RÉSOLUTION DES ÉLUS)

Attendu le communiqué de la Chambre de Commerce diffusé à la population et daté du 7 août 2023;

Attendu que dans ce communiqué, la Chambre de commerce mentionne faussement que la ville veut reprendre le Camping Bon Vent pour le vendre à un entrepreneur de Rouyn-Noranda;

Attendu que cette fausseté peut générer des inquiétudes chez les usagers du Camping, les citoyens et que la ville tient à les rassurer;

Attendu que la ville est très préoccupée par la survie du Camping et par sa conformité à la réglementation municipale et provinciale;

Attendu que la ville est également préoccupée par la protection du Lac Duparquet (attrait touristique majeur de la ville);

Attendu que le dossier de la mise aux normes des installations sanitaires du Camping Bon Vent n'aboutit pas;

Attendu que malgré toutes les prétentions contraires de la Chambre de commerce, celle-ci n'a à ce jour fourni aucun document officiel, plan d'action, plan ou devis qui auraient permis à la ville d'analyser la situation;

Attendu que la ville possède une stabilité administrative pour mener à terme ce dossier environnemental et considérant que le Camping Bon Vent est constitué de bénévoles non-résident permanent et saisonniers;

Attendu que la Chambre de commerce, dans son communiqué, admet clairement que ses activités sont exclusivement concentrées sur la gestion et l'opération du camping, ce qui ne répond clairement pas à la mission d'une chambre de commerce;

Attendu que la ville demeure déterminée dans la poursuite de ses démarches afin de dissoudre la Chambre de commerce et afin d'assurer une gestion pérenne du camping;

Il est proposé par le conseiller M. Donald Baril, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu;

Que par cette résolution la ville confirme vouloir reprendre la gestion du Camping Bon Vent pour l'opérer dans le bien de tous et déclare que l'allégation publiée par la Chambre de commerce de Duparquet qui mentionne que le camping serait vendu à un entrepreneur de Rouyn-Noranda est totalement fausse. Le camping n'est pas à vendre.

RÉS.162-2023 7.14 FORMATION ADMQ

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'autoriser l'inscription de la directrice à la Formation ABC/DG introduction ayant lieu Québec, les 5 et 6 octobre 2023 qui est offert gratuitement par l'ADMQ, conséquemment le seul déboursé par la ville sera le remboursement des frais de kilométrages selon l'échelle en vigueur à la ville.

8. RÈGLEMENTS

9. LOISIRS

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

RÉS.163-2023 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Donald Baril, il est unanimement résolu que la séance soit levée à 19h39.

